

Délibération n°
2026.029

Séance du 21/03/2026
N° ordre : 04



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 29
dont 1 pouvoir

OBJET :

**ÉLECTION DES
ADJOINTS**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/03/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260321-DL2026_029-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Marie-Paule TOURNADOUR, Ange GUEGUEN, Victoria RIZZI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Jimmy ETTORI, Julie MAUGER, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Yoann BARROT, Stéphane BIRYCKI, Brigitte NIRONI, Daniel CHASSAIN, Marie LAPACHERIE, Maxime NICOLAU, Marie-Laure BOURGES, José PEREIRA, Jordan AUDIGUIER, Emma BLONDEL, Stéphane GEORGES, Elodie CHASSAGNE.

EXCUSES :

Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE).

SECRETAIRE : Maxime NICOLAU

Conformément à l'article 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des adjoints au maire, s'effectue au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur MARCOS Eddie a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

- LISTE :**
- 1- Mme OUMEDJKANE Anne-Marie
 - 2- M. CENDRA-TERRASSA Michel
 - 3- Mme JUGIE Martine
 - 4- M. BOUDY Olivier
 - 5- Mme BOUYSSOU Gloria
 - 6- M. ROSENDO Henri
 - 7- Mme RIZZI Victoria
 - 8- M. GUEGUEN Ange

Premier tour de scrutin

Monsieur MARCOS Eddie invite à procéder au premier tour de scrutin. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et l'a déposée dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre des suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

**Délibération n°
2026.029**

Séance du 21/03/2026
N° ordre : 04

Suite n° 1

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
OUMEDJKANE Anne-Marie	25	Vingt-cinq

La liste conduite par Mme OUMEDJKANE Anne-Marie ayant obtenu la majorité absolue, les candidats de cette liste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2026,

Le Maire



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/03/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 23/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260321-DL2026_029-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026